

DEMANDE de bourse communale formulée par Mme Laurent ROBERT
pour son fils Jean-Claude

Le MAIRE. - Nous disposons d'un crédit de 39.000 Fr. Les renseignements recueillis sur la famille ROBERT étant favorables, un secours d'études de 9.720 francs pourrait être accordé à l'intéressée sous réserve de la production des notes trimestrielles de l'enfant.

La Commission du Budget a émis un avis favorable à la demande de Mme Laurent ROBERT.

Etes-vous d'accord?

Le Conseil, à l'unanimité, vote l'attribution d'un secours d'études de 9.720 Fr à l'élève ROBERT Jean-Claude du Lycée Leconte de Lisle

*Approuvé
Sami et mis le 6 juillet 1959
P. Le Piehl et par délégation
Le Secrétaire Général
Signé - Bolotte*